GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Réf. 2026-11-13/06

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue de la Gare

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 13 novembre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1er :
Du 13 novembre 2026 à 8h00 au 20 novembre 2026 à 18h00 inclus, à l'occasion de travaux, dans la :

- **Rue de la Gare,**
 devant l'immeuble n° 138,
 sur un tronçon d'environ de 8 mètres,

le trottoir est supprimé à la circulation des piétons.

Les piétons sont tenus d'emprunter le trottoir situé du côté opposé.

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, 

Art. 2 :
Pendant la même période et au même endroit, les conducteurs sont tenus de contourner la zone des travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 3 :
Une signalisation adéquate sera mise en place.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS